

Diplôme national supérieur professionnel de musicien, spécialité métiers de la création musicale

RNCP9045 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	133
Formacode(s)	45073
Code(s) ROME	L1202
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	07/06/2022

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA CULTURE · SIRET : 11004601800013

Partenaires habilités

4 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LYON	19693133100017	Former et organiser l'évaluation
CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS	19753495100037	Former et organiser l'évaluation
LE PONT SUPERIEUR	20003014600019	Former et organiser l'évaluation
POLE SUPERIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PARIS - BOULOGNE-BILLANCOURT	20003918800012	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les métiers de la création musicale relèvent historiquement des domaines de la composition, de l'arrangement et de l'orchestration. Bien que ces situations professionnelles soient identifiées et lisibles aujourd'hui, on assiste à une redéfinition des contours de ces métiers du fait de nouvelles formes d'expression telles que la composition électro-acoustique, la musique d'application, les installations et les technologies audio-numériques. Par exemple l'activité de « sound designer » peut autant prétendre à une reconnaissance dans les métiers de la création que dans les métiers techniques du spectacle vivant.

Le compositeur conçoit et réalise une œuvre musicale pouvant utiliser des voix, des instruments, des sons, des dispositifs mixtes, informatiques, électro-acoustiques, électroniques.

Sa composition peut appartenir à différents champs musicaux liés au patrimoine ou/et à ceux émergeant aujourd'hui.

L'arrangeur, l'orchestrateur transforment une œuvre musicale préexistante. L'orchestrateur transpose une composition

vers d'autres nomenclatures instrumentales, vocales et d'autres dispositifs, l'arrangeur la retravaille pour une application particulière, éventuellement dans sa forme. Un arrangeur est le plus souvent également orchestrateur. Ces deux fonctions peuvent toutefois être différenciées.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

I. Initier, porter, assumer un geste créatif

Déployer son imaginaire, explorer:s'approprier un outil, un dispositif, un processus

Définir un projet compositionnel: évaluer le potentiel de développement des idées compositionnelles, repérer et mesurer la faisabilité de la proposition, choisir le cas échéant des partenaires extérieurs, dans les domaines artistiques ou dans d'autres domaines

Mettre en oeuvre, réaliser: planifier son travail, maîtriser les codes d'écriture de son champ musical, prendre en compte les exigences liées à la participation de partenaires extérieurs

Mettre un terme, finaliser: produire un support final permettant de jouer l'oeuvre: conducteur et matériel, descriptif du dispositif électroacoustique, fiche technique,..., mettre l'oeuvre à l'épreuve de la répétition, de l'exécution et éventuellement l'adapter, produire au moins une oeuvre sous forme de deux nomenclatures ou de deux supports différents ou à deux destinations différentes;

Revendiquer: proposer un regard critique sur l'oeuvre terminée et sa production

II. Construire et s'approprier une expression musicale

Connaître les langages et styles musicaux et artistiques: connaître la diversité des styles et des répertoires musicaux, être initié à la diversité des outils d'analyse appliqués aux différents répertoires, connaître l'évolution des langages et le domaine des musiques appliquées

Approfondir la connaissance d'un ou plusieurs de ces langages et styles: approfondir les connaissances en analyse pour le domaine musical de son choix.

Maîtriser les outils d'expression des langages et styles choisis:

- Pour la musique instrumentale :Connaître et utiliser les techniques de l'écriture musicale, de l'orchestration, de l'arrangement, être initié aux techniques de composition électroacoustique
- Pour la musique électroacoustique :Connaître, décrypter et utiliser des outils logiciels de traitement, de synthèse, de montage, développer des outils personnels, être initié aux techniques de composition de la musique mixte
- Pour l'arrangement, l'orchestration: Réaliser une adaptation pour une formation associant le vocal et l'instrumental, un big band, un orchestre d'harmonie, une petite formation, ...
- Pour le multimédia : connaître l'évolution des technologies et des méthodologies afin de pouvoir réagir en temps réel

III. Communiquer, partager

Situer sa démarche artistique:Identifier les grands courants de la création actuelle, positionner sa démarche de création au regard de ceux-ci.

Ecrire une plaquette de présentation d'un projet impliquant différents partenaires, présenter des propositions par l'intermédiaire d'un instrument, d'un support, Présenter les éléments d'une maquette, d'un échantillon. Improviser pour proposer des idées musicales nouvelles.

Répondre à des situations de commande, les provoquer: analyser les modalités de mise en oeuvre d'un cahier des charges, en mesurer la faisabilité et les éventuelles adaptations nécessaires.

Partager une démarche artistique avec des interprètes et collaborateurs: s'engager dans cette réalisation, apporter une contribution personnelle à la définition du projet:

- Pour la musique instrumentale et l'arrangement, l'orchestration: diriger un ensemble instrumental, donner des indications sur les modes de jeu utilisés, la couleur sonore attendue, ...; posséder des connaissances organologiques
- Pour la musique électroacoustique: participer à la direction artistique et technique d'un concert de musique mixte; collaborer à la réalisation d'un autre compositeur ; diriger et jouer le répertoire acousmatique en concert avec un orchestre de haut-parleurs
- Pour le multimédia: associer la musique et un support technique, déclencher des événements artistiques dans un jeu d'interactions.

Partager une démarche artistique avec un public: transmettre sa démarche artistique.

IV. Enrichir ses connaissances

Manier certaines technologies: pour la spécialité instrumentale et l'arrangement: connaître et manier les logiciels fondamentaux du traitement du son et de l'informatique musicale, s'exercer à un travail sur la matière sonore.

Intervenir dans la prise de son en situation d'enregistrement: connaître les techniques de prise de son

Se situer dans son environnement socio-professionnel: connaître les conditions d'exercice de sa profession, le

fonctionnement des institutions d'enseignement, les dispositifs d'aides à la production.
Connaître les aspects juridiques et réglementaires de la profession.
Communiquer en langue étrangère, s'informer des évolutions artistiques à l'étranger.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le compositeur, l'arrangeur ou l'orchestrateur effectuent l'essentiel de leur activité à leur domicile, à la table ou à un équipement audio-numérique. Elle peut toutefois s'exercer dans des lieux spécifiques : salle de concert, studio de création, studio d'enregistrement, théâtre, plateau de télévision, scène de cabaret,...

Par ailleurs, la formule de la résidence, proposée par des orchestres, des conservatoires, des centres de recherche ou des collectivités territoriales, offre au compositeur la prise en charge temporaire de son travail d'écriture. Dans ce cadre, le compositeur participe à la formation et à la diffusion musicales en suivant un programme défini par l'autorité ayant retenu le projet et suivant des conditions déterminées préalablement.

Ce type d'emplois se retrouve également dans les secteurs du multimédia et des musiques actuelles (publicité, cinéma, jeux vidéos,...). En outre, les milieux de la danse, du cinéma, du multimédia, du théâtre, du cirque et de la publicité font souvent appel à des compositeurs et des arrangeurs pour réaliser la musique nécessaire à leur production artistique

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les situations professionnelles des compositeurs, des arrangeurs et des orchestrateurs ne recouvrent pas des réalités identiques. Ces auteurs ont généralement le statut de travailleurs indépendants.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en lettres et arts (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	51 022
Jugés difficiles à recruter	6 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Pour l'évaluation continue, les notes sont attribuées par le directeur de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Le jury de l'évaluation terminale comporte au moins quatre membres dont le directeur de l'établissement d'enseignement supérieur ou son représentant, président, au moins deux spécialistes de la discipline, dont un professeur d'un autre établissement d'enseignement supérieur, et une personnalité du monde musical.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE

Jury composé par l'établissement

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury composé par l'établissement selon les dispositions du décret 2002-615 du 26 avril 2002

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	12 000 €
Prise en charge	Branches concernées
12 000 €	Valeur par défaut · 213 branches

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	07/06/2022
Date de dernière délivrance possible	07/06/2022

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP37686

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Bulletin officiel du ministère de la culture et de la communication
Site de la CPNEF-SV

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/9045/>